

[Texte]

**Mr. Le Pan:** Mr. Chairman, the question is: what would be the implications of making wide ownership a requirement as opposed to a guideline?

**The Chairman:** Of incorporating a future Schedule B bank.

**Mr. Le Pan:** Canada is unique now amongst OECD countries in that we do not permit foreign banks to branch into Canada.

**The Chairman:** Precisely.

**Mr. Le Pan:** We are now, I believe, the only OECD country that does not permit that.

**The Chairman:** And we are going to get a lot of representation on that, too.

**Mr. Le Pan:** Correct.

**The Chairman:** I have already had one brief on that from the Crédit Suisse.

**Mr. Le Pan:** Exactly, and we expect to have pressure on that in whatever international discussions continue over the next few years on financial services.

We require foreign banks to come to Canada and set up a subsidiary.

**The Chairman:** Right.

**Mr. Le Pan:** Other jurisdictions generally do not prohibit a bank duly constituted as a bank and regulated as a bank by another country from coming to their country just by virtue of the fact that they do not meet a wide ownership requirement. Some Canadian institutions have banks within the European Community, for example, and clearly some Canadian institutions that are not banks or are not widely held Schedule I banks... some of the trust companies have deposit-taking institutions, for example, in Europe. Some of the European rules would allow an institution that is not widely held to branch into that community without setting up a subsidiary.

I think if we required wide ownership, Mr. Chairman, of all foreign institutions that came to Canada, there would be two implications. First of all, I believe there would be immense pressure on us to allow foreign institutions also to branch into this country as all other OECD countries do. Once you do that, then the 10% limitation you have there is gone, because if you allow them to branch, then the Hong Kong bank or the Japanese bank or the U.K. bank or the U.S. bank that is not widely held but can come here to branch will come here to branch. It will not come as a subsidiary. I think the requirement of a 10% ownership then is really circumvented.

[Traduction]

**M. Le Pan:** Monsieur le président, la question est la suivante: quelles seraient les répercussions si l'on faisait du capital largement réparti une exigence plutôt qu'une ligne directrice?

**Le président:** Si l'on incorporait une nouvelle banque de l'annexe B.

**M. Le Pan:** Le Canada a une situation unique à l'heure actuelle parmi les pays de l'OCDE parce qu'il ne permet pas aux banques étrangères d'ouvrir des succursales au Canada.

**Le président:** Précisément.

**M. Le Pan:** À l'heure actuelle, nous sommes le seul pays de l'OCDE, je crois, qui ne le permet pas.

**Le président:** Et nous allons également faire l'objet de nombreuses représentations à ce sujet.

**M. Le Pan:** C'est exact.

**Le président:** J'ai déjà reçu un mémoire à ce sujet du Crédit Suisse.

**M. Le Pan:** Précisément, et nous prévoyons que des pressions seront exercées sur nous lors des discussions internationales qui se poursuivront au cours des prochaines années au sujet des services financiers.

Nous exigeons que les banques étrangères viennent au Canada et établissent une filiale.

**Le président:** C'est juste.

**M. Le Pan:** En général, les autres pays n'interdisent pas à une banque dûment constituée comme une banque et réglementée comme une banque dans un autre pays de venir s'établir chez eux simplement parce qu'elles n'ont pas un capital largement réparti. Certaines institutions canadiennes possèdent des banques au sein de la Communauté européenne, par exemple, et il est clair que certaines institutions canadiennes qui ne sont pas des banques ou qui ne sont pas des banques de l'annexe I à capital largement réparti... certaines des sociétés de fiducie ont des institutions qui acceptent les dépôts, par exemple, en Europe. Certaines des règles européennes permettraient à une institution sans capital largement réparti d'ouvrir des succursales dans la Communauté européenne sans créer une filiale.

Monsieur le président, je crois que si nous exigeons un capital largement réparti pour toutes les institutions étrangères qui veulent s'installer au Canada, cela entraînerait deux implications. Tout d'abord, des pressions énormes seraient exercées sur nous pour permettre également à des institutions étrangères d'ouvrir des succursales au Canada comme tous les autres pays de l'OCDE le font. Si vous le faites, la limite des 10 p. 100 que vous avez disparaît alors, parce que si vous leur permettez d'ouvrir des succursales, la Banque de Hong Kong ou la Banque du Japon ou la Banque du Royaume-uni ou la Banque des États-Unis qui n'a pas un capital largement réparti mais peut venir s'établir ici pour ouvrir des succursales viendra les ouvrir. Qu'elle ne viendra pas s'établir comme une filiale. Dans ce cas, la règle des 10 p. 100 exigée pour le régime de propriété est véritablement contournée.